

DELEGATION DU DROIT DE DESTRUCTION DES ANIMAUX NUISIBLES

Article R. 427-8 du code de l'Environnement

Je soussigné(e), Madame / Monsieur

Domicilié(e)

- Propriétaire
- Possesseur ou fermier

Des parcelles ci-dessous désignées (*noter obligatoirement les numéros de section et de parcelle*)

Sises au(x) lieu(x)-dit(s) :

Sur la commune de

Délègue mon droit de destruction d'animaux classés nuisibles pour les espèces ci-dessous désignées (*si elles figurent dans la notice relative à la liste des animaux classés nuisibles dans la Haute-Vienne*) :

à **Monsieur** Jérémy PESCHER

domicilié 18, Les Thermes 87230 PAGEAS

Piégeur agréé sous le numéro : 87-835

Cette personne pourra procéder aux opérations de destruction d'animaux nuisibles sur mes terres ci-dessus désignées **par piégeage** (sous réserve qu'il fasse une déclaration de piégeage en mairie).

Cette délégation de droit de destruction est valable du au (celle-ci est valable pour une durée d'un an maximum) et elle pourra être dénoncée par écrit. Au-delà de la période indiquée, cette déclaration devra être renouvelée en cas de besoin.

Fait à

Le/...../.....

Signature